

## Liste d'attente - Informations importantes

L'inscription à la liste d'attente n'assure pas inévitablement une place au CPE au moment où vous aurez besoin du service. Les places sont malheureusement limitées et nous devons respecter diverses règles afin d'attribuer ces dernières. Nous vous suggérons donc de prévoir d'autres alternatives.

### 1. Respect du ratio éducateur(trice)-enfants

À titre d'information, voici les normes du ministère du Développement social concernant les ratios éducateur(trice)-enfants:

Enfants de 0-15 mois :	3 enfants par éducatrice/éducateur
Enfants de 15-24 mois :	3 enfants par éducatrice/éducateur
Enfants de 2 ans :	5 enfants par éducatrice/éducateur
Enfants de 3 ans :	8 enfants par éducatrice/éducateur
Enfants de 4 ans :	10 enfants par éducatrice/éducateur
Enfants de 5 à 12 ans :	15 enfants par éducatrice/éducateur

### 2. Ordre d'admission

L'ordre d'admission se fera selon la date à laquelle le parent aura inscrit son enfant sur la liste d'attente. La date officielle d'inscription à la liste d'attente sera celle où le paiement de 50\$ pour l'inscription aura été fait.

Un parent ayant un enfant qui fréquenterait déjà notre service de garde se verrait cependant accorder une priorité sur la liste d'attente. Les enfants des employés auront également une priorité sur les places disponibles.

### 3. Principe d'attributions des places disponibles

Si une place correspondant au groupe d'âge de votre enfant se libère et que cette dernière vous est offerte, vous aurez deux jours ouvrables pour donner suite à cette proposition. La date d'entrée de votre enfant au CPE vous sera alors demandée et devra être dans les trois semaines civiles suivant l'avis.

Si un parent ou un tuteur ayant reçu l'offre ne répond pas à cette dernière durant les deux jours suivants, refuse la place ou est dans l'impossibilité d'amener son enfant dans la période prévue, soit pendant les trois semaines suivant la proposition, la direction avisera un autre parent, en tenant compte de l'ordre d'inscription, jusqu'à ce que la place soit comblée.

#### 4. Frais à déboursier avant la première journée au CPE

Lorsqu'une place se libère et que celle-ci vous est offerte, le CPE exigera un dépôt afin de conserver celle-ci. Celui-ci comprend:

- Frais d'inscription de 50\$ (si les frais d'inscription à la liste d'attente n'ont pas été payés)
- Le premier mois de frais de garde correspondant au groupe d'âge de l'enfant. (le paiement des frais de garde se fait toujours un mois à l'avance)

\*\*\*En cas d'annulation, la somme totale ne sera pas remboursable.

J'atteste avoir lu et compris les politiques et règlements de l'attribution des places disponibles au CPE de l'ARCF.

_____ Signature du parents ou tuteur	_____ Date
_____ Signature de la direction	_____ Date

67, chemin Ragged point  
Saint-Jean (N.-B.)  
E2K 5C3

Téléphone : 506 658-4600, poste 2103  
Directrice : [france.dargavel@arcf.ca](mailto:france.dargavel@arcf.ca)  
Adjointe : [line.landry@arcf.ca](mailto:line.landry@arcf.ca)

250 A, chemin Quispamsis  
Quispamsis (N.-B.)  
E2E 0R7

Téléphone : 506 848-6656  
Directrice : [france.dargavel@arcf.ca](mailto:france.dargavel@arcf.ca)  
Adjointe : [ashlyn.hall@arcf.ca](mailto:ashlyn.hall@arcf.ca)